



Professeur : LYDIA AMOUYAL

Le Petit Opéra de l'Isle

Ecole de Danse Classique

12 ZA les Quatre Vies – 38290 FRONTONAS

N° SIRET : 421 240 656 00023

Adresse Postale : 6 rue Nicolas Garnier - 69100 Villeurbanne

☎ : 06.14.62.97.90 ou 04.74.27.60.72

Email : petit-opera@wanadoo.fr

Site : www.petit-opera.com

Frontonas,

Le 1^{er} Septembre 2020

RENTREE À L'ECOLE DE DANSE

Chers Parents, Chers Elèves,

Avant tout, permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue. C'est avec grand plaisir que vous allez pouvoir retrouver le chemin de votre salle de danse pour cette rentrée 2020/2021. Voici les consignes et protocoles à respecter pour le retour à l'Ecole.

Malheureusement les consignes sanitaires ne permettent pas encore une reprise normale de notre activité. Bien sûr, notre structure et nos séances de danse doivent être aménagées, afin de garantir une sécurité maximale à mes élèves comme à moi-même.

Ce guide rappelle les règles de base et de bon sens qu'il faut collectivement nous approprier pour pouvoir danser dans un esprit un peu plus serein.

Je ne doute pas du sens des responsabilités, des parents, de l'ensemble des danseurs et danseuses, et c'est avec une grande confiance et beaucoup d'espoir que j'aborde avec vous ce retour à la danse.

PROTECTION DES PERSONNES : CONSIGNES

A. Les règles de distanciation physique en espace fermé. Distance de 2,5 mètres entre chaque élève.



Voici le Décret n° 2020-663 du 31 mai 2020.

Ce qui nous concerne est indiqué à l'article 45

ERP de type R pour la pratique individuelle ou par groupe de 15 personnes maximum (selon la surface du studio)

Pour nous : 120 m2 (donc 12 élèves)

B. Rappel des mesures barrières

- 1) Lavage fréquent des mains avec du savon à l'arrivée et gel hydroalcoolique à la sortie.
- 2) Les collations et l'hydratation doivent être gérées individuellement (bouteilles personnelles)
- 3) L'échange ou le partage d'effets personnels doit être proscrit.
- 4) L'utilisation de matériels personnels est privilégiée : tapis de sol personnel et individuel (qui sera nettoyé et désinfecté avant et après chaque utilisation) pour la barre à terre, pour le cours bébé et débutant. En effet, les élèves ne doivent pas être en contact avec le sol

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE DE L'ÉCOLE

Il vous faudra attendre la fin de la séance précédente à l'extérieur de l'école et l'autorisation pour entrer dans les locaux (pas de parents d'élèves, uniquement les élèves). Les accompagnants doivent obligatoirement porter le masque à l'extérieur

Respecter une distance d'au moins 1 m avec les autres personnes lors des temps d'attente peu importe le lieu où vous êtes, ne pas s'embrasser ni se serrer les mains.

A. L'espace d'accueil

- 1) Une prise de température des élèves (infrarouge) sera effectuée à chaque début de cours
- 2) Les élèves devront respecter le marquage au sol lors des déplacements au sein de l'école

B. Port du masque obligatoire sauf pendant la pratique artistique

Les élèves (collèges, lycée et adultes) porteront le masque jusque dans le studio (l'enlèveront durant la séance) et dès la fin du cours.

Port du masque pour l'enseignant : le masque doit être porté systématiquement dès lors que les règles de distanciation ne peuvent être garanties

C. Les vestiaires et sanitaires

Les vestiaires et sanitaires restent fermés.

D. Le studio de danse

- 1) La désinfection du sol et des tapis est obligatoire après chaque utilisation.
- 2) Les surfaces de contacts usuelles, les équipements (barres) font l'objet d'un nettoyage / désinfection avant et après utilisation d'où le décalage des horaires (j'ai prévu ¼ h entre chaque cours en espérant que ce sera suffisant sinon j'adapterai à l'usage)
- 3) Les locaux sont aérés en permanence (les fenêtres resteront ouvertes)

Les locaux seront nettoyés/désinfectés (avant et après chaque séance) par moi-même

TENUE ET MATÉRIEL DU DANSEUR OU DE LA DANSEUSE

Les élèves doivent être en tenue de danse et arriver coiffés. Le changement de chaussures/chaussons doit être effectué dans le hall. Chaque enfant doit mettre ses affaires personnelles dans un sac fermé et prévu à cet effet et le laisser sur les étagères à l'accueil.

DANSER : RESPECT DES RÈGLES DE DISTANCIATION

En début de séance : transmission des consignes à respecter.

Une distance de 2,5 mètres entre chaque élève doit être respectée, y compris pour moi-même

Vigilances particulières liées au virus

Ne pas venir à votre séance si vous ou une personne de votre entourage présente les signes du Covid-19. Il est souhaitable de me prévenir.

Bien à vous et à très vite. Hâte de vous retrouver.

Lydia Amouyal

Professeur de Danse et Directrice